

## Études d'histoire militaire et diplomatique

In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 98, livraison 1, 1974. pp. 95-118.

---

Citer ce document / Cite this document :

Garlan Yvon. Études d'histoire militaire et diplomatique. In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 98, livraison 1, 1974. pp. 95-118.

doi : 10.3406/bch.1974.2098

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bch\\_0007-4217\\_1974\\_num\\_98\\_1\\_2098](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bch_0007-4217_1974_num_98_1_2098)

---

# ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE ET DIPLOMATIQUE \*

## IX

### RECHERCHES SUR LES FORTIFICATIONS D'AKRAIPHIA

L'acropole de la ville béotienne d'Akraiphia, du côté du sud, donne sur la plaine du Copais qu'elle domine, à son point culminant, de 145 m<sup>1</sup>; en direction du nord, elle se relie à la zone de l'agora antique, située à une quarantaine de mètres au-dessus de l'ancien lac, par une pente plus douce autrefois aménagée en terrasses<sup>2</sup>. D'est en ouest, sa longueur atteint environ 800 m, tandis que son altitude décroît d'une centaine de mètres et que sa largeur se réduit de près de 200 m à une cinquantaine de mètres.

Sur le rebord méridional et oriental de cette acropole se trouve une fortification antique : en dépit de son bon état de conservation, de son bel appareil et de l'homogénéité de sa construction (qui tranchent avec ce que l'on peut voir dans la partie occidentale de l'acropole), elle n'a guère, jusqu'à ce jour, beaucoup retenu l'attention des voyageurs<sup>3</sup> et des archéologues<sup>4</sup>.

Elle présente cependant deux particularités troublantes, qui m'incitèrent, en 1965, à y mener deux brèves campagnes de nettoyage<sup>5</sup> :

(\*) Cf. *BCH*, 89 (1965), p. 332-348 ; 93 (1969), p. 152-161 ; 94 (1970), p. 625-635.

(1) Voir P. GUILLON, *La Béotie antique* (1948), pl. VI-VII.

(2) *BCH*, 60 (1936), p. 461 ; 79 (1955), p. 419.

(3) E. DODWELL, *A Classical and Topographical Tour through Greece*, II (1819), p. 55 ; W. M. LEAKE, *Travels in Northern Greece*, II (1835), p. 305 ; J.-A. BUCHON, *La Grèce continentale et la Morée* (1843), p. 218 ; L. ROSS, *Wanderungen in Griechenland*, I (1851), p. 105 ; K. BAEDER, *Griechenland* (1883), p. 169 ; J. G. FRAZER, *Pausanias's Description of Greece*, V (1898), p. 98.

(4) P. GUILLON, *o. c.*, pl. XI et p. 105 ; *Les trépieds du Ptoion*, p. 71, n. 4 et p. 200.

(5) Du 15 au 25 juin et du 27 septembre au 4 octobre, avec une dizaine d'ouvriers sous la direction du contremaître Christos Kaltsis. Au mois de juin, j'ai également bénéficié du concours amical de F. Croissant. Rapides comptes rendus de ces campagnes dans *BCH*, 90 (1966), p. 936 ; *AD*, 21 (1966), B' 1, p. 206 ; Y. GARLAN, « Fortifications et histoire grecque », *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, sous la direction de J.-P. Vernant (1968), p. 250 ; *La guerre dans l'antiquité* (1972), p. 136, fig. 19.



Fig. 1. — Parement interne du rempart. Détail.



Fig. 2. — Parement interne du rempart. Vue d'ensemble.

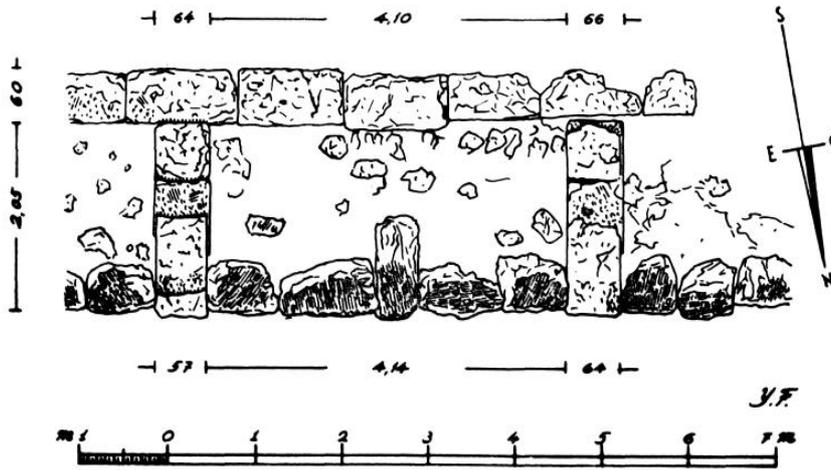


Fig. 3. — Plan de la section A du rempart. 1:100.



Fig. 4. — Vue de la section A du rempart.

1° Le fait que son parement interne fût seul encore visible (sur une hauteur souvent importante pouvant aller jusqu'à 3 m), alors que son parement externe ou bien avait disparu sans laisser de trace, ou bien se cachait sous un large talus d'éboullis.

2° Le fait que ce parement interne (fig. 1), formé d'assises régulières de blocs, en calcaire dur, de forme rectangulaire ou trapézoïdale (avec quelques décrochements et « bouchons »)<sup>6</sup>, fût constitué par une série de panneaux isolés (fig. 2), larges en moyenne de 4,25 m<sup>7</sup> et distants les uns des autres de 62 à 65 cm.

(6) La hauteur des assises varie de 40 à 80 cm environ. La surface des blocs a été dégrossie au marteau et conserve un léger bossage. Les joints ont été travaillés plus soigneusement à la pointe.

(7) Sur le sommet de l'acropole, en allant d'ouest en est : 415 cm ; 430 ; 440 ; 430 ; 420 ; 435 ; 432 ; 425 ; 422 ; 445 ; 433 ; 425 ; 420 ; sur la pente, du sud au nord : 430 ; 435 ; 390 ; 440 ; 415.



Fig. 5. — Parement interne du rempart en B.

Afin d'élucider cette double anomalie<sup>8</sup>, je commençai par nettoyer, en un point A situé à environ 450 m à l'ouest de l'angle SE de l'acropole, la surface du rempart qui était, en cet endroit, arasée au niveau du sol environnant. Sa structure apparut alors clairement (fig. 3 et 4). Le parement externe est constitué par des blocs parallélépipédiques de poros local (longs de 125 cm, larges de 63 cm et hauts de 47 cm environ), disposés en assises régulières. A un intervalle de 4,15 m, des blocs identiques de poros sont disposés en boutisse sur toute l'épaisseur du rempart (2,70 m environ). Le blocage intérieur est formé de terre caillouteuse.

En un point B, situé à une cinquantaine de mètres à l'ouest de l'angle SE de l'acropole, où l'on voyait encore dans les broussailles la partie supérieure

(8) Certains voyageurs avaient noté la discontinuité du parement interne et en avaient proposé des explications assez fantaisistes. Cf. W. M. LEAKE, *o. c.*, p. 305 : (The ancient walls) « are best preserved at the summit of the hill, where are some niches in the inside of the wall, six or eight feet asunder, and just wide enough for a man to stand within them. Their purpose was probably the same as that of the niches in the secret gallery of Tiryns, namely to oppose the advance of an adversary who had entered the passage »; J.-A. BUCHON, *o. c.*, p. 218 : « Des portes longues, où veillaient sans doute des sentinelles, sont dispersées d'intervalle à autre »; K. BAEDERER, *o. c.*, p. 169 : « Am merkwürdigsten sind die in der Mauer angebrachten Lücken, durch welche die Vertheidiger heraustreten konnten, um den andringenden Feind durch Geschosse abzuweisen und sich dann wieder in den Schutz der Mauer zurückzuziehen, eine selten vorkommende Einrichtung ».

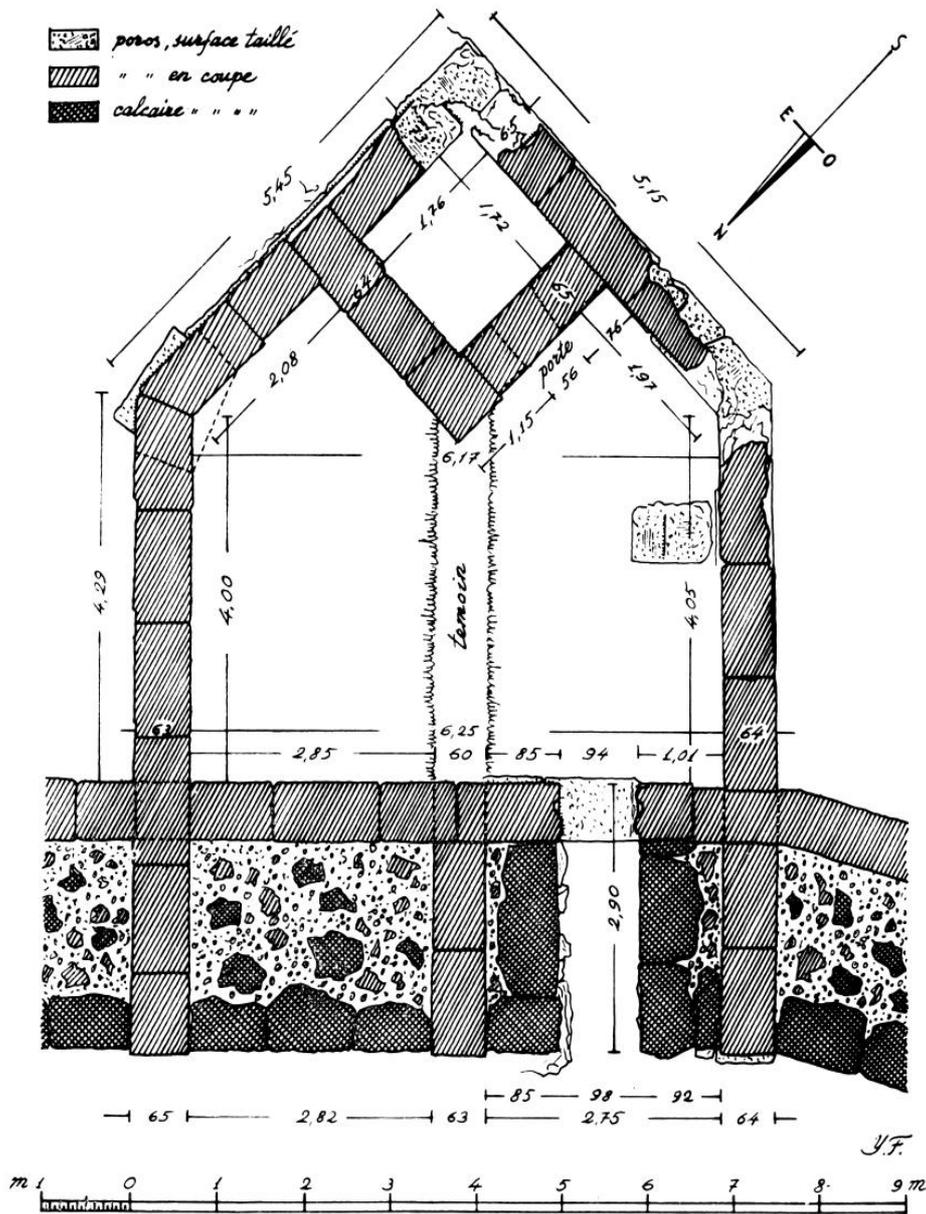


Fig. 6. — Plan de la tour pentagonale. 1:100.

d'une poterne<sup>9</sup>, le parement interne du rempart fut ensuite dégagé sur une longueur d'une dizaine de mètres (fig. 5). Entre les panneaux de calcaire dur apparut alors l'extrémité, fortement corrodée par la végétation, des boutisses de poros constituant les murets de refend. Le parement interne était fondé, à une cinquantaine de centimètres du sol antique, directement sur le rocher. Un petit sondage, creusé perpendiculairement au rempart à 70 cm à l'ouest de la poterne, a permis d'apercevoir en coupe la tranchée de fondation, malheureusement dépourvue de tout matériau datable.

La poterne est haute de près de 2 m, et sa largeur, qui est d'environ 1 m, décroît légèrement en direction de l'extérieur (fig. 6). Sur une longueur

(9) C'est peut-être cette poterne qui a été (mal) décrite par E. DODWELL, *o. c.*, p. 55 («in the walls of the Acropolis are the remains of a small gate — three feet five inches wide at the base — diminishing slightly towards the top : it is without its lintel») et par K. BAEDERER, *o. c.*, p. 169 («An der Südseite ist noch ein kleines, kaum 1 m weites u. 1 m hohes Thor vorhanden»).

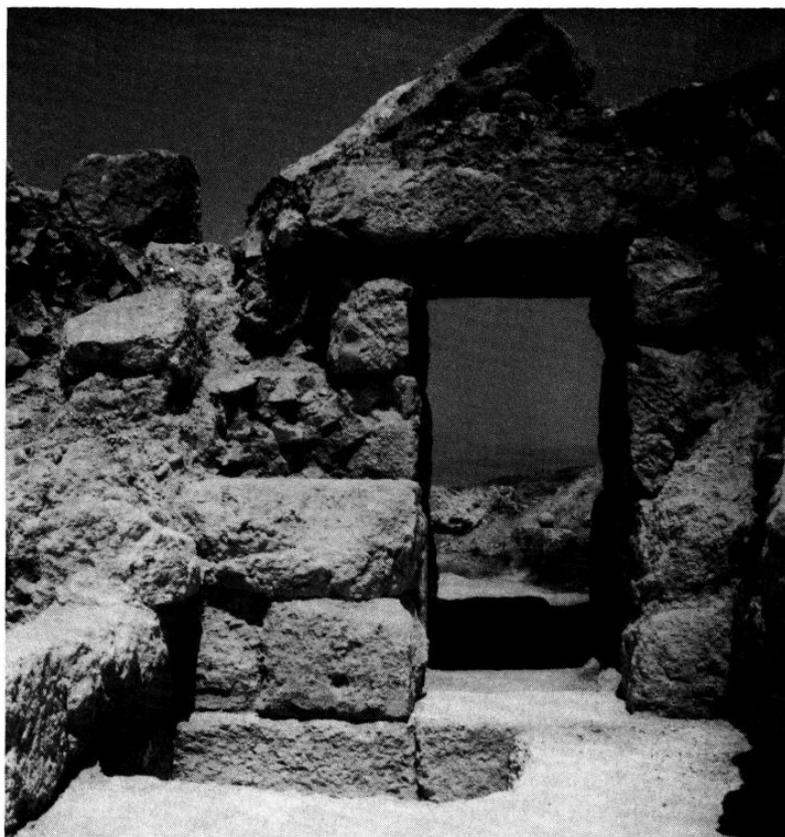


Fig. 7. — Poterne vue de l'intérieur de la tour.

de 220 cm ses parois sont constituées par de puissants blocs de calcaire dur. Mais son encadrement externe était en poros : deux assises en sont conservées de part et d'autre du seuil qui était, lui aussi, en poros (fig. 7). En cet endroit, l'épaisseur du rempart est d'environ 2,90 m : entre les parements, à l'intérieur des chambres délimitées par les murets de refend, on trouve un blocage de petites pierres noyées dans la terre rouge, produit de la décomposition du calcaire sur l'ensemble du plateau.

La poursuite des travaux m'amena à constater que cette poterne ne communiquait pas avec l'extérieur de la ville, mais débouchait au rez-de-chaussée d'une tour du rempart, la seule que l'on connaisse à Akraiphia (fig. 6).

Cette tour, outre le fait qu'elle est creuse, possède deux particularités essentielles :

1<sup>o</sup> Il s'agit d'une tour pentagonale, légèrement dissymétrique, se terminant par un angle droit.

2<sup>o</sup> Ses murs extérieurs ne comportent qu'une seule rangée de blocs de poros larges de 63 à 65 cm (fig. 6) : ce qui explique, sans doute, qu'on ait éprouvé le besoin de contrebuter son avancée par un mur en équerre percé, à l'ouest, d'une petite porte (fig. 8).



Fig. 8. — Partie NE de la tour.

Du point de vue architectural, on doit également signaler :

*a)* Que les murs latéraux de cette tour, qui se relie au parement externe du rempart par interpénétration alternée des assises, se poursuivent jusqu'à son parement interne sous forme de murs de refend.

*b)* Que ses angles externes sont assemblés en besace.

*c)* Que son assise de fondation, plus ou moins débordante selon les endroits, repose partout, à une très faible profondeur, directement sur le rocher qui a parfois été entaillé pour la recevoir.

En élévation, la conservation de cette tour est inégale : meilleure au NE (sur 8 assises) qu'au S (sur 1 ou 2 assises). Pour juger de son état primitif, on peut cependant faire état des constatations faites en cours de déblaiement. En cet endroit, sur une hauteur de 3 m environ, étaient entassés, parfois même empilés les uns sur les autres, de nombreux blocs de poros, noyés dans la terre blanche et pulvérulente qui provenait de leur décomposition. Dessous, à une cinquantaine de centimètres du sol de la tour, on trouvait des lentilles de cendres, parfois épaisses d'une dizaine de centimètres, puis une couche de terre jaune rougeâtre, contenant dans sa partie inférieure de nombreux fragments de tuiles<sup>10</sup> et de céramique

(10) Un couvre-joint hémicylindrique, conservé intact, mesurait 54 cm de long et 20 cm de diamètre.



Fig. 9. — Décombres à l'intérieur de la tour.

(fig. 9). Sur le sol même de la tour, surtout le long du mur de fond, existaient quelques amas de cendres très pauvres en céramique. Le sol était composé de débris de poros : cette couche, parfaitement stérile, était d'épaisseur variable (de 50 cm à 1 m) et recouvrait immédiatement la terre rougeâtre occupant les anfractuosités du rocher.

La situation stratigraphique de la majorité des tessons découverts à l'intérieur de la tour — à partir desquels on a pu reconstituer, comme nous le verrons (*infra*, p. 109-110), un certain nombre de vases — prouve qu'ils étaient tombés de l'étage en même temps que les tuiles de couverture. A cet étage, qui devait être situé au niveau du chemin de ronde, on accédait peut-être aussi de l'intérieur de la tour par une échelle en bois reposant sur la dalle de poros inséré dans le sol le long du mur occidental (fig. 6). Quelques blocs de poros, creusés d'évidements destinés à accueillir solives et chevrons (fig. 10), étaient sans doute disposés soit au niveau du plancher supérieur, soit au niveau du toit. Les murs de la tour, au niveau du premier étage, devaient être percés de fenêtres de tir : un bloc trouvé dans les décombres permet, semble-t-il, de supposer qu'elles se terminaient, comme à Chalkis d'Étolie ou à Messène, par une assise encorbellante formant un arc triangulaire<sup>11</sup>.

(11) A. K. ORLANDOS, *Les matériaux de construction*, II (1958), p. 221.

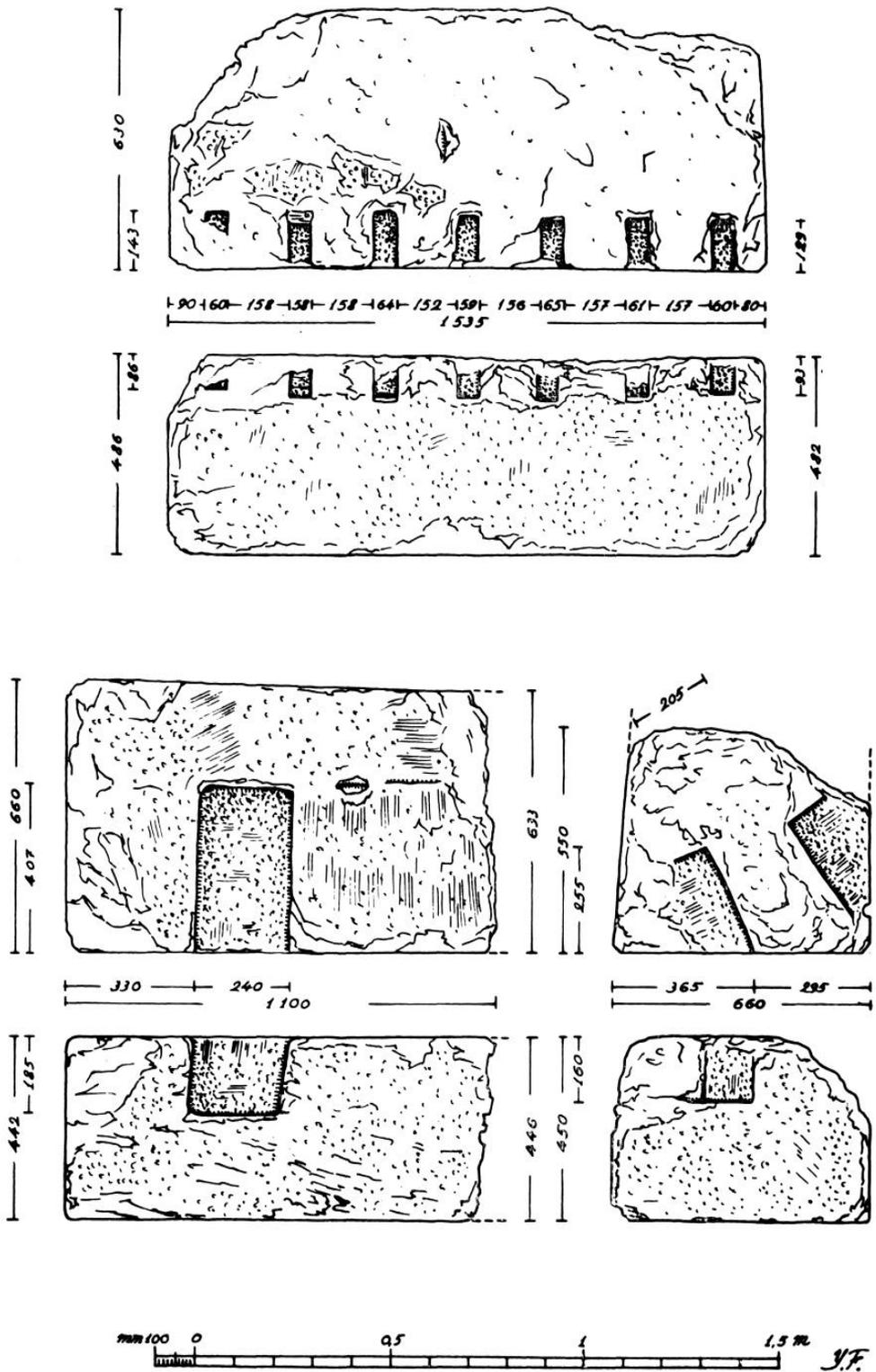


Fig. 10. — Parpaings à évidements pour solives et chevrons. 1:20.

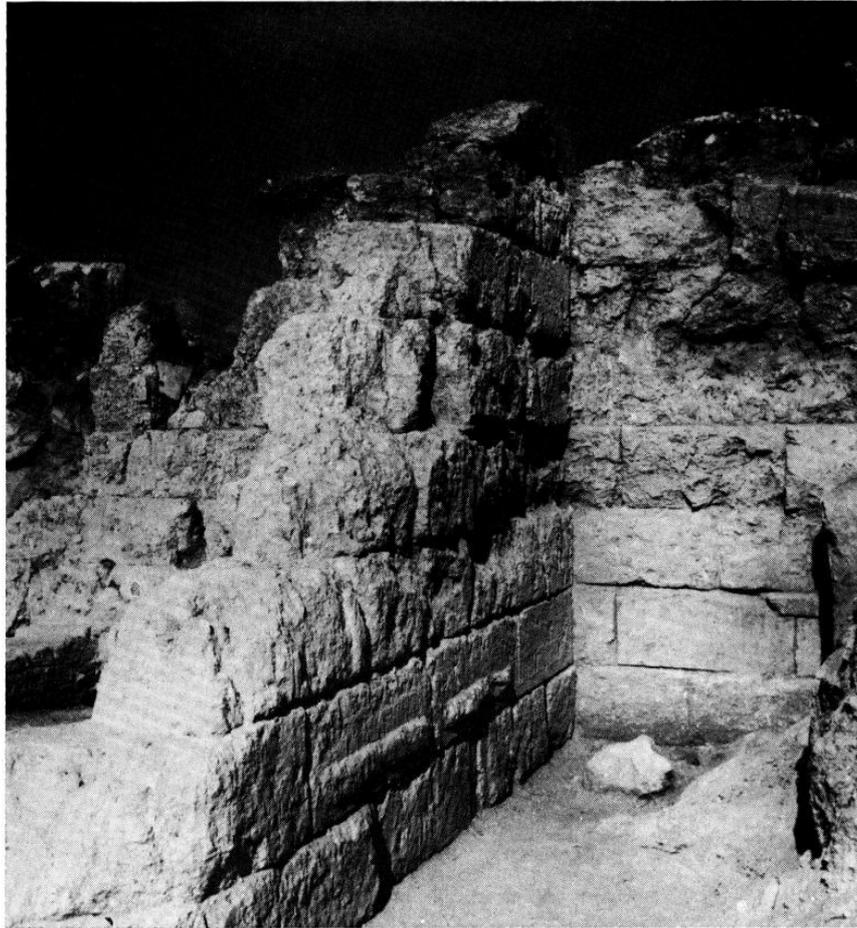


Fig. 11. --- Angle N de la tour. Extérieur.

L'appareil des murs extérieurs en poros, isodome avec alternance régulière des joints, apparaît clairement dans l'angle NE de la tour (fig. 11), où les assises inférieures ont relativement peu souffert de l'action des racines de chêne vert. Elles sont hautes d'environ 47 cm. La largeur des blocs varie entre 122 et 126 cm, et leur hauteur entre 63 et 66 cm. Il est donc évident que ces parpaings ont été taillés selon des proportions simples ( $h : 1,5 ; l : 2 ; L : 4$ ) — sans doute à partir d'un pied de 31,67 cm, identique à celui qui aurait été utilisé, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, pour la construction du temple de Castraki<sup>12</sup>.

Sur la face externe des blocs de l'assise inférieure, qui n'a pas été ravalée, on aperçoit encore quelques marques de tâcheron : **E**, **Γ** (fig. 12) et **Θ**. A l'intérieur de la tour, les arêtes de joint latérales sont chanfreinées sur 5 à 8 cm. A l'extérieur, les blocs, dont l'épiderme est généralement mieux

(12) P. GUILLON, « Mesures de longueur à Akraiphia », *BCH*, 60 (1936), p. 3-10. A Halae, dans le troisième quart du IV<sup>e</sup> siècle, on utilisa deux types de blocs de poros (120-125 × 60-70 × 45 et 90-95 × 65 × 45) : H. GOLDMAN, « The Acropolis of Halae », *Hesperia*, 9 (1940), p. 393 ; à Eutresis, les blocs de poros des parements sont larges de 65 cm : H. GOLDMAN, *Excavations at Eutresis in Boeotia* (1931), p. 239.



Fig. 12. — Marque de tâcheron.

conservé, sont cernés d'une ciselure large de 6 à 11 cm, entourant un panneau ravalé à la laye. Cette dernière opération a dû se réaliser à l'aide d'outils comparables à celui que l'on a découvert au milieu des débris de taille dans l'angle NO de la tour (fig. 13) : car la largeur conservée (11 cm)

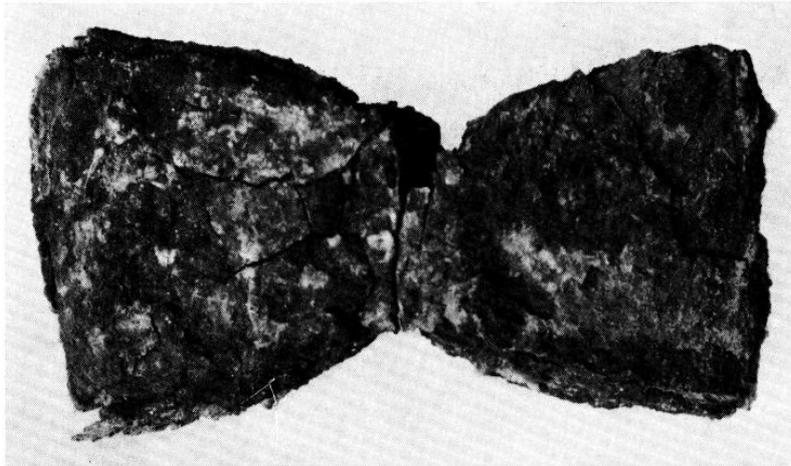


Fig. 13. — Laye en fer.

de l'un des tranchants de cette laye en fer n'est que légèrement inférieure à la largeur des traces de ravalement (13, 14, 17 cm) encore visibles sur certains panneaux<sup>13</sup>.

A la recherche d'un endroit plus propice à une étude stratigraphique, j'ai enfin effectué, à environ 550 m à l'ouest de l'angle SE de l'acropole,

(13) L'écartement actuel des deux tranchants est de 21 cm. Cette laye est épaisse, au centre, de 36 mm. Le trou d'emmanchement était, semble-t-il, de section ovale (13 mm sur 20). Cf. R. MARTIN, *Manuel d'architecture grecque*, I (1965), p. 154 : « L'emploi de la laye pour le parementage des blocs quadrangulaires en pierre tendre est bien connu, en particulier sur les enceintes hellénistiques d'Occident ».



Fig. 14. — *Diateichisma* de l'acropole.

deux sondages (C et D) qui m'ont permis de découvrir un *diateichisma* barrant l'acropole en son point le plus étroit.

En C, le parement occidental de ce mur (fig. 14) est en appareil polygonal très fruste : il est formé de blocs de calcaire dur de dimensions assez variables, dont la face externe a seulement été dégrossie au marteau. Son parement oriental, de même appareil, comporte cependant des blocs de dimensions supérieures. Ce dernier parement a été recouvert par un placage de parpaings en poros qui ressemblent par leurs dimensions, leur aspect et leur mode d'assemblage, à ceux que l'on a utilisé en A et en B. Le remplissage entre les deux parements du mur primitif, qui est épais de 2,85 m environ, est constitué par un blocage de petites pierres. Un sondage de 2,50 m de côté, ouvert le long du parement ouest, n'a malheureusement fourni aucune donnée stratigraphique : au-dessous d'une couche de terre jaunâtre, épaisse de 1,10 m et ne contenant que quelques tessons de céramique commune d'époques variées, apparaît la terre rouge, parfaitement stérile. Tout ce que l'on peut donc en dire, c'est que le mur polygonal est nécessairement antérieur — et nettement antérieur si l'on se fie aux critères stylistiques habituels — au placage de poros disposé contre son parement oriental.

A l'extrémité méridionale de ce *diateichisma*, en D, on a également mis au jour un autre assemblage de parpaings de poros, dont certains le



Fig. 15. — Extrémité méridionale du *diateichisma*.

flanquent, tandis que d'autres paraissent le prolonger (fig. 15). Sur trois des côtés de leurs faces de joint latérales, existe un cadre d'anathyrose large de 15 à 16 cm et travaillé au ciseau, alors que le panneau central a été démaigri à la pointe. Un nettoyage plus extensif permettrait peut-être de préciser la fonction et la chronologie relative des différents murs qui convergent vers ce point névralgique de la défense de l'acropole.

D'ores et déjà, nous pouvons conclure, du point de vue architectural, que tous ces éléments à poros, qui paraissent sensiblement contemporains, paraissent bien témoigner, pour de nombreuses raisons, d'une technique de fortifications très évoluée et, dirons-nous, très « savante ».

1° A cause de la forme pentagonale de la tour découverte en B : forme rare dans le monde grec, attestée seulement à l'époque hellénistique<sup>14</sup> et préconisée à la fin du III<sup>e</sup> siècle par Philon de Byzance dans son traité des fortifications, surtout pour le flanquement des portes<sup>15</sup>.

(14) A Cos (T. W. FRENCH, *JHS*, 65 [1945], p. 104 ; L. MORRICONE, *BollArte*, 1950, p. 243 : dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle ?) ; à Ktismata en Épire (N. G. L. HAMMOND, *Epirus* [1967], p. 201 et pl. 17) ; à Doura-Europos (A. von GERKAN, *Von antiker Architektur und Topographie* [1959] p. 248-249 : époque romaine sur soubassement hellénistique ?) ; à Paestum (H. SCHLÄGER, *RM*, 72 [1965], p. 186 : peu après 273). Cf. F. E. WINTER, *Greek Fortifications* (1971), p. 195-203 ; Y. GARLAN, *Texte, traduction et commentaire du livre « V » de Philon de Byzance*, dans *Recherches de poliorcétique grecque* (sous presse).

(15) 79, 11 ; 83, 11 ; 83, 27. Voir Y. GARLAN, *o. c.*

2° A cause du mode de construction de cette tour<sup>16</sup> : car la minceur de ses parois semble lui assigner la fonction, active, de flanquer les courtines adjacentes plutôt que la fonction, passive, de résister aux béliers et pétroboles adverses — ce qui ne laisse pas d'être conforme à l'orientation offensive de l'art de la défense des places fortes à partir de la fin du iv<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

3° En raison de la structure en « cloisonné » des courtines, qui les renforce à peu de frais en limitant l'extension des brèches et en facilitant leur colmatage<sup>18</sup>.

4° En raison même du caractère apparemment aberrant de l'utilisation systématique faite ici des deux matériaux fournis par les carrières environnantes : du calcaire dur pour le parement interne de la muraille, et du poros pour son revêtement externe<sup>19</sup>. Ce paradoxe peut, en effet, s'expliquer de deux façons différentes, mais qui vont, chronologiquement, dans le même sens : par un souci esthétique, nettement perceptible dans l'art des fortifications à partir de la fin du iv<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>; ou (et), plus vraisemblablement, par une connaissance très précise des capacités de résistance de l'un et l'autre matériaux à l'action du bélier. Car, de ce point de vue, il est probable que le poros, si sensible aux intempéries et aux attaques de la végétation, était préférable au calcaire dur; plutôt que d'éclater comme celui-ci, il devait se tasser sous le choc à la manière de l'argile qui, au dire des Anciens, offraient par rapport à la pierre certains avantages en matière de fortification : « Les murailles de pierre », écrit Apollodore dans ses *Poliorketika*<sup>21</sup>, « se rompent plus rapidement que les murailles de briques : car la mollesse de la brique amortit le coup; elle s'enfonce plutôt qu'elle ne se rompt; la pierre, au contraire, renvoie le choc et reçoit le coup dans toute sa violence, ce qui fait qu'elle se rompt »; cf. Pausanias, VIII, 8, 8 : « Contre le choc des machines la brique offre plus de sécurité que n'importe

(16) Il se retrouve dans certaines fortifications béotiennes : dans le troisième quart du iv<sup>e</sup> siècle à Halae (H. GOLDMAN, *o. c.*, pl. III) ; à Créusis (J. R. MCCREDIE et A. STEINBERG, *Archaeological Explorations in Southern Boeotia, Pap. Am. Sch. Athens*, 1959, p. 31).

(17) Voir Y. GARLAN, *La poliorcétique grecque de Périclès à Dèmétrios Poliorcète*, dans *Recherches de poliorcétique grecque* (sous presse).

(18) Sur ce type de construction, assez répandu à partir du deuxième quart du iv<sup>e</sup> siècle, voir R. A. TOMLINSON, « *Emplekton Masonry and Greek Structure* », *JHS*, 81 (1961), p. 139-140 ; F. G. MAIER, *Griechische Mauerbauinschriften*, II (1961), p. 106, n. 181 ; F. E. WINTER, *o. c.*, p. 135 et n. 36. Pour la Béotie, voir plus particulièrement H. GOLDMAN, *Eutresis*, p. 239 ; pour Halae, *o. c.*, p. 392-393 ; F. G. MAIER, « *Die Stadtmauer von Thisbe* », *AM*, 73 (1958), p. 19.

(19) Ce matériau fut employé dans de nombreuses fortifications béotiennes de la fin de l'époque classique et de l'époque hellénistique : à Eutrésis (H. GOLDMAN, *o. c.*, p. 238-239) ; à Halae, Larymna et Anthédon (H. GOLDMAN, *o. c.*, p. 393) ; à Haliarte (R. P. AUSTIN, « *Excavations at Haliartos, 1926* », *ABSA*, 27 (1925-1926), p. 83).

(20) Y. GARLAN, *o. c.* ; « *Fortifications et histoire grecque* », dans *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, sous la direction de J.-P. VERNANT (1968), p. 259.

(21) 157, 5 - 158, 2.

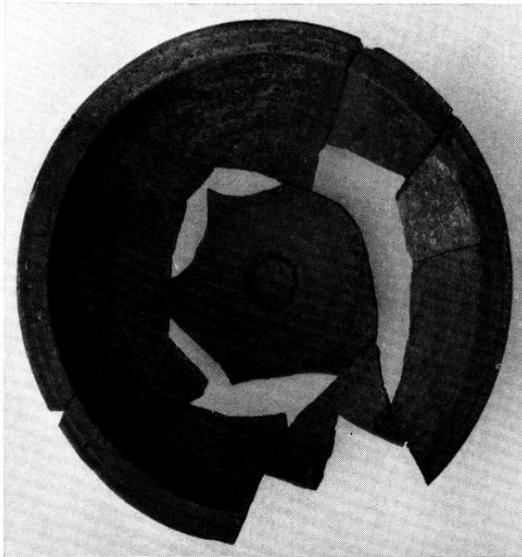


Fig. 16. — Assiette n° 430. Intérieur.

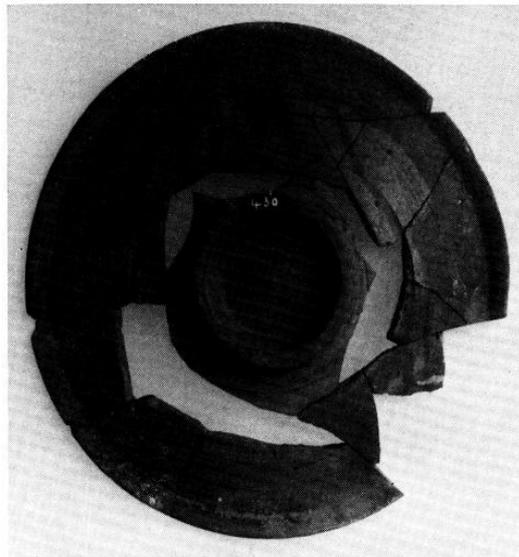


Fig. 17. — Assiette n° 430. Extérieur.

quelle muraille faite en pierres : car celles-ci se brisent et se disjoignent, tandis que la brique ne souffre pas autant de l'action des machines. »

5° En raison enfin, risquons le mot, de la « standardisation » apparente des procédés de construction, évocatrice d'un « travail à la chaîne » effectué sous la direction d'un spécialiste sachant concilier l'efficacité et l'économie.

Toutes ces considérations architecturales nous orientent, du point de vue chronologique, vers la fin de l'époque classique et surtout vers le début de l'époque hellénistique — période d'apogée en Grèce de l'art des fortifications. Mais on ne peut, sur ces seules bases et en l'absence de données stratigraphiques, préciser davantage<sup>22</sup>.

Ce que la fouille nous permet cependant d'entrevoir, c'est un autre moment de l'histoire de cette muraille : celui de son démantèlement. Et cela grâce aux vases tombés à l'intérieur de la tour pentagonale au moment de sa destruction (voir *supra*, p. 102).

. Quatre assiettes fragmentaires (Inv. Musée n<sup>os</sup> 430, 431, 432 et 433 : fig. 16 et 17). Leur hauteur varie de 43 à 51 mm, et le diamètre de leur orifice de 196 à 203 mm. A la cupule intérieure correspond un léger renflement extérieur. L'argile est de couleur beige claire, tandis que l'enduit, irrégulier et fortement écaillé, est généralement brun mat. Cf. H. Goldman, *Excavations at Gözlü Kule, Tarsus I* (1950), p. 212, n<sup>os</sup> 25-26 (III<sup>e</sup>-début II<sup>e</sup> siècle).

. Une cruche (Inv. n<sup>o</sup> 434), haute de 17,5 cm, à enduit rougeâtre sur la partie supérieure et blanchâtre sur la partie inférieure (fig. 9).

(22) Selon P. Guillon, l'enceinte « date sans doute de l'indépendance de la cité postérieure à la ruine de Thèbes » (*Trépieds*, p. 200), et « n'aurait subi par la suite que des réfections partielles, notamment au cours de la guerre de Mithridate » (*Béotie antique*, p. 105).

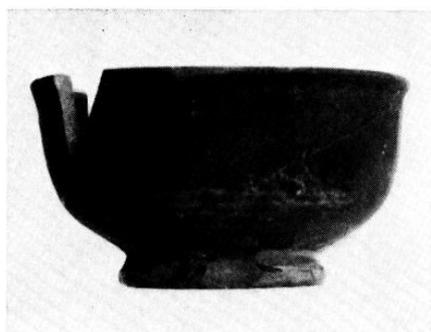


Fig. 18. — Tasse n° 435.



Fig. 19. — Graffite de la tasse n° 435.

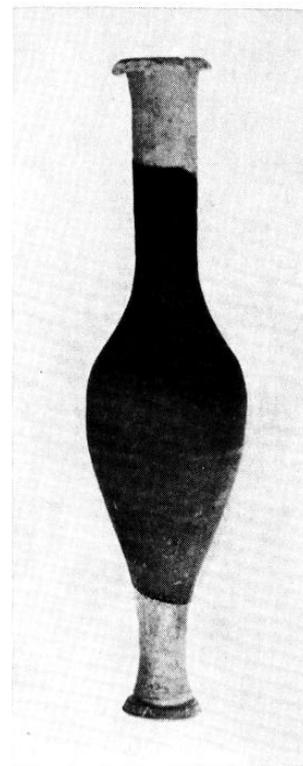


Fig. 20. — Unguentarium n° 436.

. Une tasse (Inv. n° 435) à enduit noirâtre (fig. 18). Sa hauteur est de 54 mm, et le diamètre de son orifice de 105 mm. Le pied porte le graffito 'ΑΓΑΣΙΚΛΕΙΑΣ (fig. 19), qui, pour des raisons stylistiques, pourrait bien dater du milieu du III<sup>e</sup> siècle.

. Un unguentarium (Inv. n° 436), haut de 18 cm., en argile tendre de couleur gris bleu (fig. 20). Cf. H. A. Thompson, *Hesperia*, 3 (1934), p. 368, C 76 (début II<sup>e</sup> siècle); H. Goldman, *o. c.*, p. 229, nos 230, 235 (III<sup>e</sup>-début II<sup>e</sup> siècle); E. Gjerstad, J. Lindros, E. Sjöqvist et A. Westholm, *The Swedish Cyprus Expedition I* (1934), pl. LXXIV, 6 (III<sup>e</sup> siècle).

En position stratigraphique assez variée, ont également été découverts à l'intérieur de la tour une cinquantaine de tessons, dont les plus récents (fig. 21 et 22) datent également du III<sup>e</sup> ou de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>.

Si nous nous en tenons aux vases mentionnés ci-dessus, qui sont directement associés à la destruction de la tour, nous pouvons donc en

(23) Je remercie vivement M<sup>lle</sup> I. Metzger, MM. H. A. Thompson, Ph. Bruneau, G. Siebert et P. Roesch de m'avoir aidé à préciser la date de ce matériel céramique.

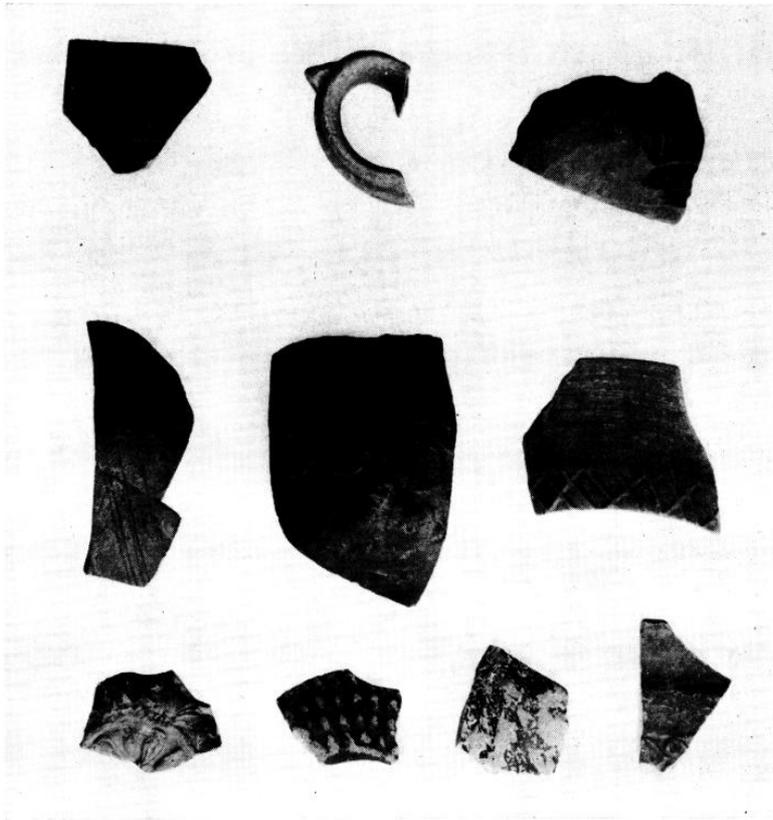


Fig. 21. — Tessons découverts à l'intérieur de la tour.

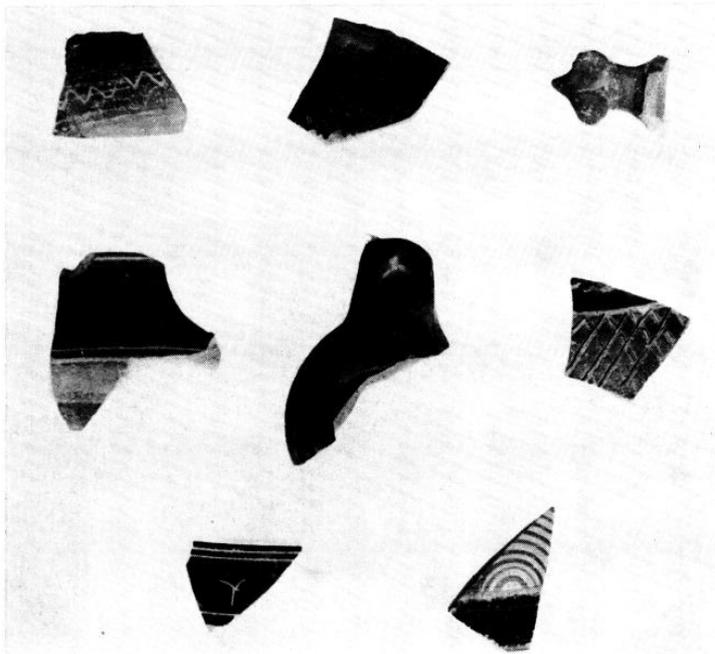


Fig. 22. — Tessons découverts à l'intérieur de la tour.

conclure que celle-ci s'effondra à la fin du III<sup>e</sup> ou dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle : brutalement sans doute, avant que ses occupants n'aient eu le temps d'évacuer du premier étage leur vaisselle personnelle, et en écrasant dans sa chute un enfant, dont le squelette a été découvert sous les blocs à l'extérieur de la tour, contre sa paroi NE.

Si l'on avait également découvert, à l'intérieur de la tour, des armes ou des projectiles, on aurait volontiers admis que la tour se serait effondrée au cours d'un siège : par exemple, quand T. Quinctius Flamininus, en 196, chargea Appius Claudius de soumettre les habitants d'Akraiphia qui s'étaient rendus coupables, avec les gens de Coronée, du meurtre de 500 soldats romains (Tite-Live, XXXIII, 29, 6-12), ou, à la rigueur, au moment de la troisième guerre de Macédoine, quand Akraiphia, qui s'était rangée du côté des Romains, fut peut-être assaillie par une cité voisine<sup>24</sup>. Ce qui est sûr, et n'est pas sans intérêt du point de vue historique, c'est que cette tour, dont la ruine, survenue avant le milieu du II<sup>e</sup> siècle, compromettait gravement la défense de la ville d'Akraiphia, ne fut jamais relevée.

Les fortifications de l'acropole d'Akraiphia constituent, par conséquent, un beau spécimen de l'architecture militaire hellénistique : peut-être portent-elles aussi les stigmates d'un événement décisif dans l'histoire de la cité. A ce double titre, elles mériteraient une étude plus détaillée, fondée sur de nouvelles fouilles.

## X

### A PROPOS DU DÉCRET DE RHAMNONTÉ EN L'HONNEUR D'ÉPICHARÈS

Au nombre des considérants du décret voté par les gens de Rhamnonté, peu après la guerre de Chrémonidès, en l'honneur du stratège Épicharès<sup>25</sup>, il est fait état des faits suivants, qui se rapportent à l'archontat de Peithidémós (l. 8-11) :

[τούς τε σιτικούς καί] τοὺς ξυλίνους καρπούς μέχρι τριάκοντα σταδίων συνεκόμισεν  
[ca. 6]PATO[ca. 8]ΓΟΣ[ca. 2 ἐν τῇι] χώραι καταστησάμενος κρυπτούς, ἐπὶ τὰς  
σκο- vac.

[πιάς παρεφε]δρεύων αὐτὸς μετὰ τῶν στρατιωτῶν ὅπως ἀσφαλῶς γένηται ἢ vac.  
[συγκομιδῆ τῶν κ]αρπῶν τοῖς γεωργοῖς.

Au début de la ligne 9, J. et L. Robert se sont prudemment contentés de restituer [κατὰ κ]ράτο[ς],<sup>26</sup> tandis qu'E. Vanderpool a entrepris de

(24) M. FEYEL, « Inscriptions inédites d'Akraiphia », *BCH*, 79 (1955), p. 419-423.

(25) B. Ch. PETRAKOS, « Νέαι πηγαι περί τοῦ Χρεμωνιδείου πολέμου », *ArchDelt*, 22 (1967), A', p. 38-52 (*SEG*, XXIV, 154 ; H. HEINEN, *Untersuchungen zur hellenistischen Geschichte des 3. Jahrhunderts v. Chr.*, *Historia Einz.* 20, 1972, p. 152-159).

(26) *Bull. Ep.*, 1968, n° 247.

combler l'ensemble des lacunes en écrivant : [εἰς τὸ στ]ρατό[πεδον, πύρ]-  
γο<υ>ς [δὲ ἐν τῆι] χώραι<sup>27</sup>. Pour de simples raisons méthodologiques  
(dans la mesure où elle suppose une erreur du lapicide), cette dernière  
restitution est difficilement recevable. Mais, si l'on regarde la pierre, elle  
devient tout à fait impossible, puisqu'on y lit, non pas ΓΟΣ, mais plus  
exactement . . ΓΟΣ, c'est-à-dire γτος, plus vraisemblablement que γτος<sup>28</sup> :  
ce qui est peut-être la fin d'un mot (un participe?) au génitif singulier.

On peut, d'autre part, se demander si l'adjectif κρυπτούς se rapporte  
bien à des « dépôts », souterrains ou couverts, qu'Épicharès, selon  
B. Ch. Petrakos<sup>29</sup>, E. Vanderpool, J. et L. Robert<sup>30</sup>, avait fait aménager  
(καταστησάμενος) dans le territoire ([ἐν τῆι] χώραι) pour le stockage des  
fruits (?). Car le verbe καθιστάναι s'applique couramment à la nomination  
d'individus à certaines fonctions ou à leur affectation à certains postes :  
dans ce cas, il peut se construire avec un nom de personne à l'accusatif  
et la préposition ἐπί suivie d'une indication de fonction ou de poste à  
l'accusatif<sup>31</sup>. Il me paraît donc plus vraisemblable que ἐπὶ τὰς σκο[πιάς]  
dépend de καταστησάμενος et non de [παρεφε]δρεύων qui n'est d'ailleurs  
pas un verbe de mouvement et se construit soit avec le datif, soit avec la  
préposition ἐν<sup>32</sup>. Mais je n'ai pu restituer au début de la ligne 9 le nom de  
ceux qu'Épicharès avait placés cachés dans les guettes, et devrai donc me  
contenter de proposer la lecture suivante :

(27) *ArchDell*, 23 (1968), A', p. 295.

(28) Il s'agit d'un N, parce que l'on voit, au bas de la haste de droite, le départ d'un trait  
oblique et parce que cette haste de droite, comme celle de tous les N de l'inscription, est légèrement  
surélevée par rapport à la base des lettres voisines. Un T, à cause de l'écart qui le sépare du N,  
et parce que la barre horizontale est plus courte que celle d'un Γ.

(29) *O. c.*, p. 42 : « Τὸ ἐπίθετον ἐνταῦθα ἔχει πιθανῶς σχέσιν πρὸς μίαν κατασκευὴν διὰ  
τὴν ἀπόκρυψιν τῶν γεννημάτων. Εἰς τοιαύτας δὲ περιπτώσεις ἢ οὕτω χαρακτηριζομένη κατασκευὴ  
κρύπτεται ὑπὸ τὸ ἔδαφος, ἔχομεν δηλαδὴ ὑπογείους σιτοβολῶνας. Ποῖος ὁ λόγος ὁμοίως τῆς ὑπὸ τὸ  
ἔδαφος ἀποκρύψεως τῶν γεννημάτων, ἐφ' ὅσον ταῦτα ἠδύναντο νὰ φυλαχθῶν καὶ εἰς ἐπιγείους  
ἀποθήκας ; Τοῦτο θὰ ὀφείλεται εἰς τὸ ἀνώμαλον καὶ ἀβέβαιον τῶν περιστάσεων, αἵτινες ἐπέδραλλον  
τὴν ἀσφαλεστέραν ἀπόκρυψιν τῶν τροφίμων. Ἡ βλάβη τῆς ἐπιγραφῆς ὁμοίως δὲν ἐπιτρέπει νὰ  
γνωρίζωμεν μετὰ βεβαιότητος τί προσδιορίζεται διὰ τῶν ἀνωτέρω ».

(30) *O. c.* : « En liaison avec cela, Epicharès a fait des constructions... quels que soient les  
mots à restituer, il doit s'agir de silos, σιτοβολῶν, σιτῶν, σιρός ; le mot κρυπτούς n'indique  
pas qu'ils étaient « souterrains », comme dit P., mais « couverts » ; voir G. HIRSCHFELD, *Z. f.*  
*österr. Gymn.* 1882, 499-503 ; R. MARTIN, *RPhil* 1957, 66 ; cf. *Bull.* 1958, 34 ; 1967, 219 ».

(31) *Syll.*<sup>3</sup> 328, l. 3-4 : κατασταθει[ς ἐπὶ τὴν τ]οῦ Εὐρίπου φυλακὴν ὑπὸ Πολεμα[ίου] ;  
*Syll.*<sup>3</sup> 932, l. 16-17 : τοὺς ἐπὶ ταῦτα κατασταθέντας ; J. POUILLOUX, *La forteresse de Rhamnonie*  
(1954), p. 129, n° 15, l. 5-6 : κατασταθεις... ὑπὸ το[ῦ βα]σιλέ[ως Ἀν]τ[ιγ]όνου ἐπὶ τὴν φυλακὴν  
τοῦ φρουρίου.

(32) Voir, en particulier, M. LAUNAY, « Sur une inscription ptolémaïque de Méthana », *Mél. Ch. Picard*, II (1949), p. 577, n. 1 ; *Recherches sur les armées hellénistiques* (1949-1950), index.  
Les restitutions παρεφεδρεύσαι ἐξ Ἀλεξανδρείας ἐπὶ τ[οῦ]ς τόπους aux lignes 5-6 du décret  
de Méthana (là où une copie de P. Jamot porte ΕΠΗΠ. .ΣΙΟΙ) et [ἐπὶ τοὺς τό]πους ἐφῆδρευσεν  
aux lignes 24-25 du décret athénien pour un hipparque publié par Ch. HABICHT, *AM*, 76 (1961),  
p. 128-136, qui ont été proposées par J. et L. ROBERT (*o. c.*, p. 460), me paraissent assez fragiles.  
Je crois que c'est donner au verbe παρεφεδρεύειν le sens d'ἐφοδεύειν que de dire qu'« Epicharès  
faisait des tournées, des inspections avec ses soldats et se rendait aux postes d'observation pendant  
le travail de la récolte » (J. et L. ROBERT, *o. c.*, p. 457).

[5-7]ΠΑΤΟ[7-9]ΝΤΟΣ[5-7]χώραι καταστησάμενος κρυπτούς ἐπὶ τὰς σκο-  
[πιάς καὶ ἐφε]δρεύων αὐτὸς μετὰ τῶν στρατιωτῶν κτλ.

Or un tel scénario, visant à assurer de ces deux façons la défense du territoire, n'a rien d'original.

D'une part, la mise en place de guetteurs cachés est en effet recommandée par Xénophon :

. *Commandant de la cavalerie*, IV, 10-12 : « Quand il faut monter une garde avancée (προφυλάττειν), je recommande toujours, quant à moi, les postes cachés de guet et de garde (κρυπτὰς τὰς σκοπὰς τε καὶ φυλακὰς); car, de la sorte, du même coup ils sont pour les amis une protection et constituent des pièges pour les ennemis. Eux-mêmes, étant invisibles, sont moins exposés aux actions de l'ennemi, et plus redoutables pour lui; car savoir qu'il y a quelque part des postes de garde, sans savoir ni leur emplacement ni leur nombre, ôte à l'ennemi sa confiance et l'oblige à soupçonner tous les lieux; les postes visibles, eux, donnent l'indication évidente des endroits dangereux et des endroits sûrs. En outre, si l'on a des postes cachés, on aura le moyen d'abord, tout en se gardant par un petit nombre de cavaliers visibles placés en avant des cavaliers dissimulés, d'essayer d'attirer les ennemis dans un piège; ensuite, ce qui peut faciliter leur capture est de se garder de temps en temps par d'autres cavaliers visibles derrière les cavaliers cachés; ce système est de nature à tromper les ennemis de la même façon que celui que j'ai mentionné plus haut » (tr. E. Delebecque, Univ. de France).

. *Cyropédie*, VI, 3, 13 : Une compagnie de cavaliers ennemis s'apprête à attaquer un poste de guet (σκοπή) du dispositif perse, tenu par une « dizaine » d'hommes. « Alors Cyrus ordonna à certains cavaliers de sa garde personnelle de se rendre au pied du poste de guet sans se faire voir des ennemis et de s'y tenir tranquilles. Quand notre dizaine, dit-il, abandonnera le poste de guet, mettez-vous en mouvement pour attaquer ceux qui monteront à l'assaut du poste de guet. »

. *Cyropédie*, IV, 5, 5 : « Après avoir fait dîner les Perses, Cyrus en envoya un grand nombre, la nuit venue, par groupes de cinq et de dix, avec ordre de se tenir cachés autour du camp (ἐκέλευσε κύκλω τοῦ στρατοπέδου κρυπτεύειν); il se disait qu'ils serviraient de sentinelles pour le cas où quelqu'un s'approcherait du dehors, et, en même temps, si des hommes cherchaient à s'évader en emportant de l'argent, ils leur mettraient la main dessus; et c'est ce qui arriva : beaucoup cherchèrent à s'évader, beaucoup furent pris » (tr. M. Bizos, Univ. de France).

Chez des historiens comme Polybe, on voit, d'autre part, qu'un bon général, quand il se trouve à proximité des ennemis, ne néglige jamais de mettre en place des troupes de couverture avant de procéder à la rentrée des récoltes ou au pillage d'une ville :

. Pol., I, 40, 1 : en 250, Hasdrubal stationné à Lilybée apprit que « Cécilius demeurait à Palerme avec le reste des troupes, parce qu'il voulait assurer la protection des récoltes des alliés qui étaient en pleine moisson » (βουλόμενον ἐφεδρεῦσαι τοῖς τῶν συμμάχων καρποῖς ἀκμαζούσης τῆς συγκομιδῆς).

. Pol., I, 17, 9-10 : en 262, au cours du siège d'Agrigente, « comme on était en pleine moisson (ἀκμαζούσης δὲ τῆς τοῦ σίτου συναγωγῆς) et que le siège promettait d'être long, les soldats sortirent imprudemment pour s'approvisionner en blé. Mais les Carthaginois, apercevant les ennemis dispersés dans le territoire, firent une sortie et tombèrent sur ceux qui s'approvisionnaient en blé; après les avoir facilement mis en fuite, les uns s'élançèrent au pillage du camp, et les autres contre les troupes de protection» (ἐπὶ τὰς ἐφεδρείας).

. Pol., III, 100, 6-7 : en 217, à partir de son camp de Gérunium, Hannibal « envoyait les deux tiers de ses forces au ravitaillement, en prescrivant à chaque détachement de rapporter chaque jour une quantité fixée de blé à leurs camarades, contribution pour le groupe à remettre à ceux qui étaient chargés de ce service; et, grâce au dernier tiers, il faisait assurer la garde du camp et la protection des fourrageurs dans leurs déplacements » (τοῖς σιτολογοῦσι παρεφῆδρευε κατὰ τόπους).

. Pol., V, 95, 5 : en 217, « alors que venait le temps de la moisson, ... Aratos, avec les troupes d'élite, assurait la protection de la récolte du blé en Argolide » (ἐφῆδρευε τῇ τοῦ σίτου κομιδῇ περὶ τὴν Ἀργεῖαν).

. Pol., XXI, 39, 13 : « les tribuns ordonnèrent à ceux des cavaliers qui avaient l'habitude d'assurer la protection des fourrageurs (τοὺς εἰθισμένους ἐφεδρεύειν τοῖς προνομούουσιν ἵππεῖς) de se diriger » vers le lieu de rendez-vous du consul Manlius et des chefs tectosages. Cf. Pol., XXI, 39, 12 et T-L, XXXVIII, 25.

. Pol., VIII, 31, 6 : en 213-212, lors de la prise de Tarente, Hannibal « choisit les meilleurs de ses officiers et les envoya piller les maisons des Romains, ... tandis qu'il conservait ses autres troupes auprès de lui, en rang, pour assurer leur protection » (τούτοις ἐφῆδρους).

. Pol., X, 16, 3 : au pillage d'une ville, les Romains « n'emploient jamais plus de la moitié de leurs hommes; les autres gardent leurs rangs pour assurer la protection (ἐφεδρεύουσιν), tantôt à l'extérieur de la ville, tantôt à l'intérieur, prêts à toute éventualité ». Cf. X 16, 5 et 8-9; 17, 1.

. Pol., XIV, 4, 7 : lors de l'attaque du camp de Siphax par Massinissa et Laelius, celui-ci « resta sur place pour assurer la protection » (ἔχων ἐφεδρείας τάξιν).

Ce dispositif était également recommandé par les théoriciens militaires, en particulier par Onasander, *Στρατηγικός*, X, 8 : « Quand c'est le général lui-même qui envoie faire du butin, qu'aux hommes armés à la légère ou dépourvus d'armes il adjoigne des soldats à cheval et à pied, qui ne s'occuperont pas du butin, mais devront garder leurs rangs et protéger

(παραφυλάξουσι) les fourrageurs, afin qu'ils puissent se replier en toute sécurité. »

Pour en revenir à Athènes, disons que l'on comprend mieux, à la lecture des lignes 8-11 du décret en l'honneur d'Épicharès, pourquoi les Athéniens de l'époque hellénistique savaient gré à leurs taxiarches et phylarques d'avoir consciencieusement assuré des ἐφεδρεία<sup>33</sup> :

. Décret en l'honneur des taxiarches en 271-0, l. 13-16<sup>34</sup> : (ἐπειδή)... ἐπεμελήθησαν δὲ καὶ τῆς φυλῆς τῆς ἑαυτοῦ ἕκαστος ὅπως ἂν ὡς βέλτιστα τοῖς ὄπλοις κατεσκευασμένοι εἶς τε τὰς φυλακὰς καὶ τὰς ἐφεδρείας καὶ τοὺς ἐξετασμοὺς πορεύωνται.

. Décret en l'honneur d'un hipparque en 187-6, l. 25 : - -]ους ἐφήδρευεν ; et l. 33 : [τῶν τε ἐξετασμῶ- *vel* φυλακῶ]ν καὶ τῶν ἐφεδρειῶν E[ - -.

Avec ce que j'ai lu sur la pierre, et en tenant compte de la façon nouvelle dont j'interprète le passage, parviendra-t-on à restituer le début de la ligne 9 du décret d'Épicharès? Je propose cette petite énigme à la sagacité des lecteurs.

## XI

### DÉCRET POUR DES JUGES IASIENS

Grâce à la bienveillance de M<sup>lle</sup> C. Laviosa et de M. D. Levi, il m'a été possible, durant l'été 1973, de collationner avec la pierre un décret pour des juges iasiens publié, avec une célérité exemplaire, par G. Pugliese Carratelli (« Supplemento epigrafico di Iasos », *AnnScAtene*, 45-46 (1967-1968), n° 19, p. 462-464). De ce document difficile à déchiffrer, je crois utile de présenter une nouvelle lecture : afin d'en faire apparaître l'acquis et d'alléger l'apparat critique, j'ai pris le parti de souligner, en gras, les lettres lues par le premier éditeur et, en maigre, les lettres qu'il avait simplement restituées.

[ - - - - - ]AM] - - - - - ]  
 [ - - - - - ]IA[. ]ΔΥ[ - - - - - ]  
 [ - - - - - ]ΥΔ[ - - - - - ]  
 4 [ - - - - - ] ἡμῶν ἀξ[ιωσάντων - - - - ]  
 [. ]ONIA[. . . . . ]IAN[. ]HPΩN[ - - τήν εὐνοίαν]

(33) Voir Y. GARLAN, « Remarques sur la nouvelle loi judiciaire thasienne », *BCH*, 88 (1964), p. 148-149 ; J. et L. ROBERT, *o. c.*, p. 460.

(34) W. B. DINSMOOR, *Hesperia*, 23 (1954), p. 288-290, n° 182 (L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, I [1967], n° 18).

(35) Ch. HABICHT, *o. c.*

- [κ]αὶ φιλίαν τὴν ὑπάρχουσαν τὰ [ἴς πόλε]σι [πρὸς]  
[ἀ]λλήλας ἐκ παλαιῶν χρόν[ω]ν ἀπέστε[ιλαν]
- 8 [δύο] ἄν[δρ]ας δικαστὰς Πίνδαρον Δημοφῶ[ν]-  
[το]ς, Βασιλείδην [4-5]θου, ἀ[ξ]ίους ἀμφο[τέ]-  
[ρ]ων τῶν πόλε[ω]ν, [ἀ]πέστειλαν δὲ καὶ γρα[μ]-  
[μ]ατέα Διομήδην Πά[σ]ιφῶν[τ]ος, ὃς τὴν τε [κα]-
- 12 [θ]' αὐτὸν [χ]ρ[εῖ]αν συνετέλεσεν ἀπὸ παντὸ[ς]  
[τ]οῦ βελτίστου καὶ τὴν ἐπιδημίαν ἐποίησατ[ο]  
[μ]ετὰ πάσης εὐκοσμίας · ἐπηνῆσθαι οὖν καὶ  
[τ]οὺς δικαστὰς καὶ τὸν γραμματέα καὶ σ[τε]-
- 16 [φ]ανῶσαι χρυσέωι [σ]τεφάνωι τὸν δῆμον τὸ[ν]
- [Ἰ]ασέων · στεφανῶσαι δὲ κατὰ τὸ αὐτὸ καὶ  
[το]ὺς δικαστὰς καὶ τὸν γραμματέα ἕκαστον  
[αὐτ]ῶν χρυσέωι στεφάνωι ἐν τοῖς Διονυσί-
- 20 [οις τῆ]ι πρώτῃ ἡμέρῃ [τ]ῶν τραγωιδῶν, τῆς δὲ  
[ἀναγγε]λίας τῶν στ[ε]φάνων τοὺς ἀγωνοθέτας  
[τοῦ μου]σικοῦ τὴν ἐπιμέλειαν ποιήσασθαι · ἵνα  
[δὲ καὶ ὁ δῆμ]ος ὁ Ἰασέων εἰδήσῃ τὴν εὐνοίαν
- 24 [καὶ τὴν φιλίαν] ἣν ἔχομεν πρὸς αὐτοὺς, αἶρε[θῆ]-  
[ναι] πρεσβευτὴν ὃς ἀποδημήσας εἰς Ἴασον καὶ ἐ-  
[πελθὼν ἐπὶ τὴν βο]υλήν καὶ τὸν δῆμον τό τε ψή-  
[φισμα ἀποδώσει καὶ ἐ]μφανιεῖ τὴν τοῦ δήμου ε[ὔ]-
- 28 [νοίαν καὶ φιλίαν] καὶ παρακαλέσει αὐ[τ]οὺς  
[ἐπιμελεῖσθαι τῆς ἀ]ναγγελίας τῶν [στε]-  
[φάνων καὶ παρ' αὐτοῖς - - ]ΔΕΝΣ[ - - - - ]

Carratelli : 8-9 [Ἰ]απολλο[φάνου]ς ; 12 συνετέλεσ[α]ν ; 13 [ἐποίησαντο].

Le formulaire est, dans l'ensemble, si banal qu'il se prête à assez peu de commentaires. Notons, à la ligne 12, l'expression τὴν τε [καθ'] αὐτὸν [χ]ρ[εῖ]αν, expression couramment employée à propos du secrétaire, avec les verbes ἐπέτελεσεν, παρέσχετο, διώκησεν et aussi, comme nous le voyons, avec le verbe συνετέλεσεν (L. Robert, *RPhil*, 53 [1927], p. 112; *BCH*, 52, [1928], p. 166). Aux lignes 21-22, il est question d'agonothètes [τοῦ μου]σικοῦ

dans des Dionysies : c'est sans doute le principal élément dont nous disposons pour déterminer l'origine du décret. Il semble qu'il en ait existé, en particulier, à Magnésie-du-Méandre (O. Kern, n° 102, l. 14 : - -μ]ουσικοῦ τοὺς ἐσομένου[ς ἀγωνοθέτας ; n° 97, l. 84-86 ; τῆς δὲ ἀναγγελίας τοῦ στε[φάνου ποιήσασ]θαι τὴν ἐπιμέλειαν τοὺς ἀγωνοθέτ[ας τοῦ μουσικο]ῦ τοὺς ἐπὶ Λάμπωνος.

YVON GARLAN.